DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 février 2016

L'an deux mille seize et le quinze février, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

Présents : Mmes et MM. THOREL Gilles, JAKUBOWSKI Chantal, BOUCHEZ Christèle, POTTIEZ Bruno, LOOSEN Chantal, COQUEMPOT Bruno, AGEORGES Benoit, SOHIER Isabelle, DERAEDT Didier, MESER Delphine, CAMUS Lydie, PRUVOST Francis, ALBA Jocelyne et BLANQUART Alain

Absents non représenté : MOREL Guillaume

Secrétaire de séance : COQUEMPOT Bruno

Lecture du compte rendu de la réunion précédente
N'appelle aucune observation

Remerciements
De la famille LIONNE pour les fleurs offertes lors du décès de M. Jean LIONNE.
De la famille BLANQUART pour les fleurs offertes lors du décès de M. Robert BLANQUART
De plusieurs personnes de la commune pour le colis de Noël

Adhésion à la centrale d'achat de la FDE62 – Audit de l'éclairage public
La FDE 62 nous propose de signer une convention avec eux pour adhérer à la centrale d'achat (démarche gratuite) et de bénéficier par la suite du marché groupé sur les audits éclairage public. Le coût de l'audit sera sur la base de 173 points lumineux serait de 2294€ TTC, dont 1606€ pris en charge par la FDE si la commune engage des travaux (sans minimum), il resterait 688€ à la charge de la commune. A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable

Demande de l'école d'une participation financière pour un voyage
Par courrier en date du 21 janvier 2016, M. le Directeur de l'Ecole Marcel Pagnol, les enseignants et élèves des classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 sollicite du Conseil Municipal une participation financière non chiffrée pour une sortie d'une journée à la fin du mois de juin, en Angleterre, à Canterburry (traversée en bateau, visite du château de Douvres et visite de Canterburry). Depuis la rentrée de septembre 2015, M. le Directeur a mis en place une correspondance avec une école du Suffolk, et 2 enseignantes anglaises sont venues à l'école il y a quelques semaines. Une demande de subvention a été acceptée par le Rectorat (400€) et une participation de l'APE a été proposée aux enseignants.

Le coût du voyage s'élèverait à 1200€. Il est demandé au Conseil Municipal de se positionner sur cette demande. En cas d'acceptation, la commission des finances décidera du montant accordé. L'adjointe aux affaires scolaires précise qu'une participation de 5€ par enfant a été demandée aux parents d'élèves concernés. Un conseiller demande pourquoi l'école ne fait pas d'action comme une vente de crêpes par exemple ou encore pourquoi il n'a pas été demandé une participation plus élevée aux parents ? Il est demandé à M. le Directeur d'établir un budget prévisionnel pour ce projet qui sera revu lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal. Il est également demandé à M. le Directeur d'établir un budget prévisionnel pour l'année scolaire à venir, avec toutes les actions envisagées par l'école. Il est demandé si une réponse avait été donnée concernant les 300€ de subvention versé à l'USEP qui n'existe plus, cette somme a été utilisée pour les paiements de transports des élèves lors de sorties sportives.

Demande d'une association de mise à disposition de matériel

Nous avons reçu un courrier d'une association du village demandant la mise à disposition d'une armoire qui ferme à clé dans la salle de la bibliothèque (lieu où se déroulent toutes leurs réunions), pour y stocker vaisselle jetable, gants, denrées non périssables, ramettes de papier, lots…M. le Maire précise que d'autres associations en possèdent déjà et qu'elles ont été payées par la commune. Un conseiller municipal qui possède une armoire qui ferme à clé se propose de l'offrir à l'association, et se charge de l'en avertir.

Proposition financière d'un logiciel d'analyse et de simulation

Nous avons été contactés par la société SIMCO qui nous propose un logiciel d'analyse et de simulation (dotation, fiscalité). Ce logiciel permet de générer automatiquement des analyses et des simulations financières personnalisées pour chaque commune ou EPCI de France. Il s'agit du 1er outil web d'analyse et de simulations des dotations, des fonds de péréquation, des indicateurs de richesse et de la fiscalité. Il produit à l'aide d'algorithmes informatiques une analyse rétrospective et prospective claire et précise de vos données financières. Il permet l'intégration instantanée des dernières dispositions législatives et de mesurer immédiatement leurs conséquences sur les finances des collectivités. Tarif annuel : 950€ HT, soit 1 140€ TTC. Le coût étant trop élevé, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

CASO – Prise de compétence – Elagage, fauchage, balisage des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire.

Par délibérations du 30 juin 2011 et du 11 décembre 2014, le Conseil Communautaire a décidé de modifier ses statuts afin de pouvoir faire entrer dans ses compétences : le balisage et la praticabilité de 10 sentiers de randonnée non motorisés en assurant l'élagage et le fauchage des emprises, et la promotion touristique de la randonnée, notamment par l'édition d'un topoguide. Afin de pouvoir faire du territoire une destination de sports/loisirs/tourisme et de sport pleine nature, par délibération en date du 10 octobre 2014, les élus communautaires ont décidé d'engager une démarche pour valoriser ces sentiers, ce qui a permis l'obtention du label de la Fédération Française de Cyclisme en mai 2015. Or, le point de départ du site VTT labellisé FFC « Entre Monts et Marais de St Omer » se situe à la maison du Marais, site aménagé pour l'accueil des visiteurs souhaitant découvrir le territoire. Dans le cadre du développement touristique et de l'harmonisation de l'offre sportive des sentiers de randonnée, il convient donc d'établir des connexions entre les 10 sentiers de connexion et la Maison du Marais. Pour ce faire, et afin de poursuivre la démarche, il est nécessaire que ces sentiers soient reconnus d'intérêt communautaire, avec la prise de compétence « élagage, fauchage et balisage » de ces derniers et des prochains à venir. Etant entendu que l'assiette de ces chemins de randonnée relevant du régime juridique des chemins ruraux (domaine privé des communes ouvert au public), l'entretien du fond restera à leur charge.

Aussi, afin de permettre l'intervention de la CASO, pour le rayonnement touristique et le développement de l'offre sportive, il est nécessaire de solliciter Madame la Préfète du Pas-de-Calais, en application de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, pour modification des statuts de la CASO. Suite à l'avis favorable des membres du bureau le 22 octobre 2015, et des membres de la commission « sport et jeunesse » du 17 novembre 2015, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a décidé de : modifier les statuts de la CASO à la rubrique « développement touristique » de l'article 4 relatif aux compétences afin de remplacer la mention « balisage, fauchage et élagage des chemins de randonnée non motorisée» par la mention suivante « balisage, fauchage et élagage des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire ». À l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Attribution de compensation versée à la CASO – Année 2016

Dans le cadre du transfert de l'enseignement des écoles de musique, et de danse, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 26 novembre dernier pour se prononcer sur les modalités d'évaluation des charges transférées et la fixation des attributions de compensation. Le Conservatoire à rayonnement départemental d'agglomération rassemble les écoles du territoire réparties sur 7 communes (Arques, Blendecques, Eperlecques, Longuenesse, St Martin au Laërt, St Omer et Wizernes) qui ont accueilli en moyenne 50% de leur population, mais aussi 50% de population hors commune.
Pour tenir compte des charges de fonctionnement supportées par ces communes jusqu'au transfert de compétence qui s'est opéré le 1er septembre 2015, il a été proposé de minorer l'attribution de compensation de ces communes de 50%. L'attribution des autres communes sera inchangée pour 2016. (Campagne lez Wardrecques = 53 288.88€ soit 4440.74€ par mois). A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable, et souhaiterait connaître le nombre d'enfants habitant la commune et fréquentant ces établissements.

Divers

- **Assurance statutaire du personnel communal**

Les collectivités assument la charge financière de la protection sociale des agents, notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité : elles continuent de verser les salaires des agents en incapacité physique. Elles ont toutefois la possibilité de contracter une assurance statutaire auprès d'un organisme privé afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale, tout en bénéficiant d'avantages en terme de coût et de délai de remboursement. C'est le cas pour Campagne lez Wardrecques depuis mai 2013. Il faut aujourd'hui signer pour un nouveau contrat. Prix en 2015 : 4 417.27€
Estimation pour 2016 : 4 512.26€. A savoir : en cas d'arrêt de travail, l'assurance prend le relais : dès le 1er jour pour l'accident de travail et dès le 15ème jour pour la maladie ordinaire (on additionne les arrêts de travail pour les salariés). Nous disposons en plus de l'assistance juridique. A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- **Salle du stade**

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 2 novembre 2015, il avait été décidé que la commune mettrait à disposition des campagnards la salle du stade pour de la location. Les travaux d'extension du groupe scolaire se terminent, et les enfants vont pouvoir dès la rentrée des vacances de février manger dans les nouveaux locaux. Nous nous sommes rendu compte de plusieurs disfonctionnement lors de la mise en pratique : 1 régie doit être crée pour encaisser l'argent de location de cette salle, sinon il faut que l'argent encaissé soit versé au CCAS en dons.... Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la création d'une régie et nomme Mme BOULET Aurélie, régisseur titulaire. Les horaires de location sont ainsi fixés :

location à la journée (du lundi au jeudi + jours fériés) : 50€, location week-end (du vendredi 17h au lundi 9h) : 80€, vaisselle comprise mais pas de local poubelle, les locataires devront reprendre leurs déchets. Il est décidé qu'il n'y aura pas d'état des lieux mais que M. le Maire et les adjointes pourront être amenés à vérifier la propreté de la salle.

- **Demande particulière de M. et Mme Flament**

M. le Maire et les adjointes ont reçu M. et Mme Flament il y a quelques jours. M. Flament a demandé la remise de la distinction de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, remis par M. Delattre et M. Parisseaux. A cette occasion, ils demandent la gratuité de la salle polyvalente le vendredi 20 mai 2016, l'installation de la salle par le personnel communal, et des personnes pour le service. Il a été décidé à 10 voix pour et 4 voix contre de leur accorder uniquement la gratuité de la salle, et est précisé que la salle devra être rendu propre.

- **Démission du 2ème adjoint**

M. le Maire a reçu le matin même l'acceptation de Mme la Préfète du Pas-de-Calais de la demande de démission de son poste d'adjoint et de conseiller municipal de M. MOREL Guillaume. Cette décision prend effet à la date du 15 février 2016. M. le Maire informe donc l'ensemble du Conseil Municipal, que selon l'article L270 du code électoral : « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Il conviendra à la prochaine réunion de conseil municipal faire entrer un nouveau conseiller et décider du nombre d'adjoint.

- **Abri de bus rue du Smetz**

Lors de la réunion de conseil municipal du 11 septembre 2015, il avait été demandé l'installation d'un abri de bus à l'arrêt de la rue du Smetz. Interrogé à ce sujet, le service Transports scolaires de la CASO nous a répondu « que la CASO assure la fourniture et la pose de la signalétique verticale des arrêts et participe financièrement à l'aménagement des arrêts effectués par les communes membres. Pour autant, au vu du nombre important d'arrêts de bus situés sur le territoire (environ 180) et dans la mesure où ces équipements ne sont pas obligatoires, la CASO ne prend pas en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs en milieu rural ». L'arrêt de bus étant sur une voie et sur un emplacement appartenant à la commune, le Conseil Régional ne peut participer. Il est demandé de se renseigner sur le coût d'un abri en bois.

- **Subvention communale pour branchement assainissement**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'auparavant les personnes se raccordant à l'assainissement pouvaient bénéficier d'une subvention par le Conseil Général. Cette subvention n'existe plus depuis que la CASO a pris la compétence. Aujourd'hui, la CASO propose une subvention de 200€ aux personnes se raccordant au réseau, si la commune subventionne également à hauteur de 200€. A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- **Communes nouvelles**

Mme la Préfète du Pas-de-Calais nous fait savoir par courrier en date du 6 janvier 2016, que la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, parue au journal officiel le 30 décembre 2015, modifie les dispositions relatives aux avantages financiers crées pour les communes fusionnant avant le 31 décembre 2015. Pour cela, la date étant aujourd'hui reportée au 30 juin 2016. M. le maire souhaite connaître la position des conseillers municipaux au sujet d'un regroupement avec les communes voisines (voir réunion de conseil

municipal du 24 novembre 2015). A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

- **Avenants aux travaux d'extension du groupe scolaire**

Deux avenants sont à signer pour les travaux d'extension du groupe scolaire.

1) Lot n°8 – Entreprise Thermoclim / L'objet de l'avenant porte sur le remplacement du chauffe-eau thermodynamique par un ballon d'eau chaude électrique, la modification du raccordement gaz et la modification du raccordement hydraulique en chaufferie pour mise en place de régulation zone par zone.
   Montant initial du marché : 28 500.00€ HT
   Avenant : 7 411.86€ HT
   Nouveau montant du marché : 35 911.86€ HT (43 094.23€ TTC)
2) Lot n°11 – Entreprise Baude Billet / L'objet de l'avenant porte sur le remplacement de 20ml de bordure de trottoir et la mise en œuvre d'enrobé complémentaire.
   Montant initial du marché : 16 508.25€ HT
   Avenant : 1 020.00€ HT
   Nouveau montant du marché : 17 528.25€ HT (21 033.90€ TTC)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux avenants.

- **Ecole** :

➢ Une alarme a été installée.
➢ Modification du parking de l'école : les travaux d'extension du groupe scolaire se terminent. L'entrée des élèves se fera de nouveau par l'entrée principale dès le lundi 22 février. Il a été décidé des modifications concernant le parking : le sens de circulation va être modifié, dorénavant l'entrée se fera côté cimetière (ancienne sortie du parking), un dépose minute va être matérialisé le long du bâtiment et il n'y aura désormais plus qu'une seule rangée de stationnement en épi.

Des conseillers souhaitent visiter l'extension, une visite va être programmée, également la visite annuelle de la commission travaux est à fixer.

- **Travaux**

➢ Les travaux de voirie rue de la Motte du Moulin devraient être terminés fin mars
➢ Un conseiller informe que la rue de Baudringhem se dégrade

- **Stationnement de voiture sur trottoir rue Principale**

Le passage de poussette ou de fauteuil roulant est rendu difficile rue Principale entre la rue de Beuvry et l'ancienne voie de chemin de fer du fait du stationnement de voiture sur le trottoir. Des places de stationnement pourraient être matérialisées au sol, où la matérialisation d'un couloir pour piéton par exemple le long des maisons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Le secrétaire de séance,

Bruno COQUEMPOT

Le Maire,

MAIRIE de CAMPAGNE-lez-WARDRECQUES (P.-de-C.)

Gilles THOREL